


**REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE)
COUPE DE FRANCE ET TOURNOI 6x6 VOLLEY ASSIS
SAISON 2021/2022**

Art 1 – GENERALITES

Nom de l'épreuve	COUPE DE FRANCE et TOURNOI 6x6 VOLLEY ASSIS	
Catégorie	SENIORS	
Abréviation	<Aucune>	
Commission sportive référente	CFVA (Commission Fédérale de Volley Assis)	2 personnes minimum classifiables dans l'équipe sur le terrain*
Forme de jeu	6x6- terrain de 6m/10m - filet à 1,10 m	
Genre	MIXITE POSSIBLE MAIS NON OBLIGATOIRE	

***personne classifiable et éligible à la pratique du Volley Assis pour le Challenge France 2021/2022 présentant un handicap et remplissant le critère minimum d'éligibilité.**

Les critères d'éligibilité retenus pour les Compétitions 6x6 France 2021/2022 sont : amputation, importante perte de force musculaire, importante perte d'amplitude articulaire, personne à mobilité réduite, déficience mentale.

Attention : La douleur n'est pas un critère éligible pour cette classification.

Toutes les personnes s'estimant classifiables doivent faire la demande auprès de la classifiatrice Sarah ARISS classification.volleyassis@ffvb.org en remplissant la fiche de classification ou pour tous renseignements sur la classification.

La fiche de classification est à envoyer 14 jours ouvrés avant la compétition où le joueur/la joueuse participera. Passé ce délai, le joueur/la joueuse sera estimé(e) comme **non** classifié(e) sur le terrain.

NB : Les joueurs/les joueuses ayant été classifié(e)s au cours des saisons précédentes n'ont pas à renouveler leur demande de classification pour la saison 2021/2022.

Si l'équipe ne comporte aucun ou un seul joueur(se) classifié(e), celle-ci doit être déclaré forfait.

Art 2 – PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	Illimité
Compétition nécessitant un droit sportif	Oui - 50€*
Nombre maximum d'équipes ou collectifs par GSA	Illimité
Date limite d'engagement à chaque étape	Pré-inscription 2 mois avant et confirmation 15 jours avant la compétition

***Une participation forfaitaire de 50 € pour chaque équipe est demandée à tout GSA souhaitant engager une ou des équipe(s) sur une Compétition 6x6 France Volley Assis.**

Art 3 – LICENCES DES JOUEURS/JOUEUSES

Type de licence autorisé dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition Para-Volley Assis
Type de licence mutation autorisé	Nationale et Régionale
Date limite de qualification pour les licences « mutation »	Présentation de la licence le jour de la compétition
Catégories autorisées	
Seniors	Oui
M20	Oui
M18 avec Simple Surclassement	Oui
M15 en Simple Surclassement	Oui

Art 4 – CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

Dans l'équipe (joueurs et joueuses inscrit(e)s sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs(ses) muté(e)s	Illimité
Nombre maximum de joueurs(ses) étrangers(ères) Ligue	Illimité
Nombre minimum de joueurs(ses) issu(e)s de la formation	Néant

Art 5 – CALENDRIER

Jours officiels des rencontres	Samedi et dimanche
Horaire officiel du début des rencontres	Samedi 14h et dimanche 9h
Plage d'implantation autorisée	Samedi 14h-22h et dimanche 9h-13h
Modification d'implantation autorisée	Oui en cas de force majeure

Art 6 – TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCH & COMMUNICATION DES RESULTATS

GSA responsable de la transmission des résultats	GSA Organisateur
Envoi des feuilles de match et du classement à la CFVA sportive.cfva@ffvb.org (dans un format PDF et XLSX)	Avant 14h le lundi
Envoi de 3 photos minimum de la manifestation communication.volleyassis@ffvb.org – page Facebook webmaster@ffvolley-volleyassis.org – site web	Avant 14h le lundi

Art 7 - FORMULE SPORTIVE

Le GSA Organisateur est chargé de la formule sportive de la compétition. Elle sera déterminée en collaboration avec la CFVA. Ces compétitions devront pouvoir accueillir du public avec des gradins afin de continuer à promouvoir la discipline.

Tous les clubs inscrits devront confirmer leur participation au tournoi en envoyant un courriel au GSA Organisateur ainsi qu'à la sportive de la CFVA sportive.cfva@ffvb.org.

Art 8 – REGLES SPECIFIQUES AU VOLLEY ASSIS

Chaque équipe doit comporter un minimum de deux joueurs/joueuses classifié(e)s. La CFVA préconise trois joueur(se)s classifié(e)s par équipe ou plus pour s'engager sur une compétition 6x6.

Regroupement de licenciés : Si 2 clubs souhaitent s'associer pour faire une équipe, le groupement de licenciés est accepté dans la mesure où les joueur(se)s prêté(e)s sont classifiés.

Un(e) joueur(se) ne peut pas jouer dans 2 équipes sur la même compétition. Les clubs doivent déterminer le « club support » pris en compte pour le classement. Un(e) joueur(se) peut participer avec un autre club (uniquement si son club ne peut pas présenter une équipe) et ne pourra en aucun cas, participer avec un 3^{ème} club sur une autre compétition 6x6.

Seul le club désigné « club support » marque des points au classement.

En cas de joueur(e)s non-détenteurs de la licence autorisée ou sans le surclassement nécessaire, l'équipe est déclassée à la dernière place et marque 0 point.

Au moins deux joueur(se)s classifié(e)s doivent rester sur le terrain pendant le match.

Un forfait à l'issue de la compétition (après réception des documents par l'organisateur) peut être établi si les conditions établies ne sont pas respectées.

Art 9 – ARBITRAGE

Les arbitres des rencontres seront désignés par le GSA Organisateur. Priorité sera donnée aux arbitres diplômés. Par défaut, chaque équipe devra assurer l'arbitrage des rencontres qui lui seront confiées par l'organisateur. L'organisateur doit rappeler les règles et celles de l'arbitrage en début de journée à tous les participants.

Les règles d'arbitrages spécifiques au Volley Assis

- Au moment du contact de balle, une partie du corps entre les fesses et les épaules du joueur doit être en contact avec le sol ;
- C'est la position des fesses qui compte par rapport à la ligne de service/des 2m ;
- Le service peut être contrôlé ;
- Le nombre de remplacements est de 6 suivant la réglementation officielle volley-ball ;
- Comme au volley-ball, il n'y a plus de temps morts techniques.

Condition matériel :

- Dimension du terrain : 6m (longueur filet) x 5m ;
- Hauteur du filet :
 - Rencontre mixte : 1,10 m ;
 - Rencontre d'équipes masculines : à 1m15 ;
 - Rencontre d'équipes féminines : 1m05.

Art 10 – BALLONS

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	Organisateur
Nombre de ballons minimum à disposition des équipes	14
Ramasseurs de balle	Non
Nombre de ballons pour la rencontre	1

Art 11 – FEUILLE DE MATCH

Seule la licence « Compétition Para-Volley Assis » permet l'inscription d'un joueur(se) sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, marqueur, soigneur, médecin) doivent être titulaires d'une licence « Encadrement Educateur Sportif », « Encadrement Arbitre », « Encadrement Soignant ». Par exception, le marqueur peut être titulaire d'une licence « Encadrement Dirigeant ».

Le marqueur établit la feuille de match sous le contrôle du GSA organisateur et du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé trente (30) minutes avant l'heure de début de la rencontre. Les joueur(se)s seront inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueur(se)s, elle sera déclarée forfait.

Art 12 – EQUIPEMENT SPORTIF

Les joueur(se)s se doivent de pratiquer le Volley Assis avec un équipement sportif adapté à la discipline et qui ne met pas en péril, ni sa sécurité, ni celle de ses partenaires ou de l'adversaire.

Tous les joueur(se)s d'une même équipe doivent porter un jeu de maillots numérotés.

Art 13 – LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Le/la joueur/joueuse s'engage à respecter la législation française, les conventions internationales ratifiées par la France et l'ensemble des règlements fédéraux et internationaux en vigueur en matière de lutte et de prévention contre le dopage.

Le/la joueur/joueuse veillera à se tenir à jour des évolutions réglementaires en la matière et à suivre toute formation du type « e-learning, révisez vos connaissances antidopage » ou REALWINNER :

<http://cnosf.triagonal.net/online2/login/cnosf/index.php>

<http://www.ffvb.org/pratiquer/volley-citoyen/article-575>

Art 14 – PROCEDURE COMMUNICATION COMPETITIONS NATIONALES VOLLEY ASSIS

Chaque GSA organisateur d'une compétition 6x6 doit se conformer à la procédure de communication détaillée dans le document : « Compétitions VA 2021-2022 - Procédure Communication Compétitions 6x6 VA ».

La communication est une partie intrinsèque du développement et de la promotion du sport, il est donc très important d'y consacrer du temps.

Nous sommes là pour vous aider et vous conseiller afin qu'ensemble, nous puissions faire de ce sport encore méconnu une discipline à part entière.

BONNE COMPETITION A TOUS !

COMPETITION 6x6 FRANCE VOLLEY ASSIS – 2021/2022
FICHE DE CLASSIFICATION

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Handicap éligible avec les conséquences physiques et/ou mentales (perte de force importante, etc...) :

Numéro de licence :

Mail :

Téléphone :

Club :

Ligue :

La fiche de classification est à envoyer **14 jours ouvrés** avant la compétition où le joueur/la joueuse participera à l'adresse mail suivante : classification.volleyassis@ffvb.org . Passé ce délai, le joueur/la joueuse sera estimé(e) comme **non** classifié(e) sur le